

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N°3-7 DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2014 A 20H30**

L'an deux mille quatorze, le 17 décembre à 20h30

*Etaient présents : AMET Jean-Denis (1 pouvoir DEMAIMAY Stéphane), BLANCHON Daniel, FRANCHI Jean, BOUGAUD Sandrine, BAU Patrice,, FAVIER Lucette, GALLET Christian, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, POLY Bernard, PIDOUX Valérie, BARBIER Jean-Claude, BLANC Pierre, GUITON Paul, MARIOTTE Raymond, NICOD Michel, FATON Valérie, FATON Bénédicte, PERNIN Michaël, BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MAZIER Jacques, GUYOT Marcel, PETIT-MAIRE Jean-Pierre, MOINE Gérald, MOREY Emmanuel, GAULIER Jean-Paul, BOZON Fabienne, DAVID Martine (1 pouvoir MONNET Brigitte), POILLOTTE Alain,  
Etaient absents excusés : DEMAIMAY Stéphane, FOURNIER Fernand, MONNET Brigitte  
Etait absent : PICARD Jean-Marc,*

Membres en exercice : 35

Présents à la séance à 20h30 : 31

Nombre de pouvoir: 2

Date de la convocation : 11 déc. 2014

Date d'affichage de la convocation et envoi à la presse : 11 déc. 2014

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée à cette 7<sup>ème</sup> séance de la troisième mandature du Conseil communautaire.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité,

Après une intervention de Jean-Pierre PETITMAIRE concernant les bornes pour véhicules électriques, qui sur de nouvelles informations estime le coût trop élevé est demande de débattre de nouveau sur le sujet. Jean-Paul GAULIER a effectué des recherches et explique que le véhicule thermique sera plus performant que le véhicule électrique. Christian BUCHOT donne une information nouvelle concernant le coût qui semble trop élevé, information reçu au salon des maires. Une demande de compléments va être effectuée et le sujet sera réinscrit à un prochain conseil.

Fabienne BOZON demande d'avoir le compte-rendu plus tôt.

Jean-Claude BARBIER demande des pièces jointes à la convocation.

**Affaires générales, tourisme, Aire viti-culturelle : Rapporteur Gérald MOINE**

- Bilan Caborde

		Jun et Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Visiteurs	Rez-de-chaussée	928	296	97	183	13	-	1 517
	Etages	1 308	301	910	254	164	1 331	4 268
		2 236	597	1 007	437	177		5 785 visiteurs
Recettes	Entrées	1 600 €	550 €	284 €	352 €	46 €	-	2 832 €
	Cartes de dégustation	815 €	312 €	285 €	98 €	71 €	192 €	1 773 €
	Entrées + cartes	1 201 €	406 €	197 €	218 €	30 €	-	2 052 €
	Abonnement	625 €	30 €	5 €	-	-	-	660 €
	Boutique	6 158,09 €	3 317,22 €	2 024,76 €	846,02 €	381,84 €	1 302,42 €	14 030,35 €
	Repas St-Martin	-	-	-	-	1 705 €	-	1 705 €
	Total	10 399,09 €	4 615,22 €	2 795,76 €	1 514,02 €	2 233,84 €	1 494,42 €	23 052,35 €

Très bon fonctionnement de l'animation du marché de Noël avec 27 exposants, essentiellement locaux. Une vente de vin satisfaisante et globalement une bonne année de lancement. Des films dédiés aux

enfants en séances gratuites. Une belle animation. Le Président félicite les équipes sur leur travail et leur implication.

- **Désignation délégué SICOPAL** : le SICOPAL est une intercommunalité à vocation sociale, le sigle SICOPAL signifie Syndicat InterCommunal Optionnel Pour l'Agglomération Lédonienne. Cet organisme est un EPCI, il a été créé en 1990 pour offrir aux populations périphériques de Lons-le-Saunier les mêmes qualités de prestations qu'aux Lédoniens en matière de repas. Repas aux restaurants scolaires – repas au domicile des personnes âgées.

Pour la communauté de communes, il livre des repas confectionnés par la cuisine centrale.

Candidat : Jean-Claude BARBIER

***Le conseil communautaire désigne Jean-Claude BARBIER pour siéger au conseil d'administration.***

- **Date des conseils communautaires 2015 :**

Mercredi 21 janvier 2015 (3-8<sup>ème</sup>)

Mercredi 18 février 2015 (3-9<sup>ème</sup>)

Mercredi 25 mars 2015 DOB (3-10<sup>ème</sup>)

Mercredi 8 avril 2015 BUDGET (3-11<sup>ème</sup>)

Mercredi 27 mai 2015 (3-12<sup>ème</sup>)

Mercredi 1er juillet 2015 (3-13<sup>ème</sup>)

Mercredi 23 septembre 2015 (3-14<sup>ème</sup>)

Mercredi 21 octobre 2015 (3-15<sup>ème</sup>)

Mercredi 18 novembre 2015 (3-16<sup>ème</sup>)

Mercredi 16 décembre 2015 (3-17<sup>ème</sup>)

- **Décision modificatives budgétaires – virement de crédits** : Il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les modifications budgétaires (en virement de crédit essentiellement) liées aux opérations et aux équilibres de fin d'année,

***Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à effectuer ses décisions modificatives***

#### **Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Rapporteur Jacques MAZIER**

- **Equipements informatiques des écoles** : Une étude va être mise en place dans la perspective de créer un groupement d'intérêt public pour l'équipement et la maintenance des équipements informatique dans les collectivités notamment dans les écoles. Gérée par le SIDEC et impliquant l'inspection académique, ce GIP couvrirait le département et pourrait couvrir la région. L'inspection académique qui avait un poste (emploi) correspondant ne le maintiendra pas et la maintenance revient à la collectivité (communauté de communes). Rappelons que l'investissement est déjà à la charge de la communauté de communes. Un recensement vient d'être fait sur tous les groupes scolaires. Seuls seront pris en compte, outre l'équipement de direction, les ordinateurs dédiés à la pédagogie.

Dans le cas de la création d'un GIP, un appel d'offres sera lancé par le SIDEC afin de désigner un prestataire assurant la maintenance.

Fabienne BOZON qui travaille au lycée de Nancy est sollicitée régulièrement par les écoles primaires pour recevoir des dons d'ordinateurs. La région va rendre plus complexe ces dons. L'inspecteur d'académie a de plus demandé d'abandonner ce système de dons qui sont générateurs de coût supplémentaires en matière de maintenance. Daniel BLANCHON déplore ce changement puisque ces ordinateurs sont encore de très bonne qualité.

- **Tarifs des accueils de loisirs et obligations de la CAF et de la DDCSPP :**

- o Suspension de la tarification au temps de présence réel

Considérant que l'obligation donnée par la CAF de déclarer les enfants au temps de présence réel est supprimé.

Considérant que le CEJ, contrat enfance jeunesse, de la CAF, qui fixe les règles d'attribution des subventions et qui débute au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ne seront connues qu'en mars 2015.

Considérant que la mise en place de la tarification au temps de présence réel modifie radicalement notre déclaration au niveau du CEJ qui a débuté avec des conditions différentes.

Considérant qu'il est actuellement impossible aux services de la CAF d'estimer l'impact d'un tel changement et qu'il nous est conseillé de n'opérer aucun changement.

Les services de la CAF nous informent que le CEJ, contrat enfance jeunesse, de la CAF, qui fixe les règles d'attribution des subventions, démarre au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ses conditions ne seront connues qu'en mars 2015. Dans ces conditions il est recommandé de suspendre toute modification dans le fonctionnement de nos accueils de loisirs. La CAF et Jeunesse et sport ont convié le Vice-président à une réunion la deuxième semaine de décembre pour expliquer cet état de fait.

***Le conseil communautaire autorise à la majorité (une abstention) le Président à suspendre la mise en place des tarifs au temps de présence réel.***

o ***Révision des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015***

Périscolaire : Les tarifs sont inchangés depuis 2008 tant pour le périscolaire que pour l'extrascolaire. Cet état de fait est issu de la volonté du conseil communautaire. La commission préconise des augmentations faibles mais régulières. Pour le périscolaire le tarif pour une famille varie entre 1 et 2 euros le temps d'accueil (matin, midi ou soir).

Il est proposé une augmentation de tarifs de 0,06 euros pour le tarif bas et 0,17 euros pour le tarif haut. Qui se traduit par un taux d'effort à 0,085 %. Des ressources plancher à 1 250 € et plafond à 2 550 €. Cela représente une augmentation maximum de 10 €/mois (3 séquences au coût maximum)

***9h30 départ de Pierre BLANC***

***Le conseil communautaire valide à la majorité (une abstention) l'augmentation proposée et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.***

Extrascolaire : les tarifs sont inchangés depuis 2008 également, seul le plafond des ressources a évolué.

Il est proposé une augmentation avec variation des taux d'effort de moins de 10 %. Des ressources plancher qui ne changent pas à 629,13 €, des ressources plafond qui évoluent de 4301 € à 4501 €. Pour 1 enfant 0,042 à 0,046, pour 2 enfants 0,037 à 0,040, pour 3 enfants de 0,031 à 0,033.

Patrice BAU demande si cette augmentation peut être étalée sur 3 ans, ou plutôt envisager une révision annuelle.

***Le conseil communautaire à valide à la majorité (une abstention) la proposition de la commission et autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.***

- **Activités pédagogiques complémentaires et Temps d'activités périscolaires** : la commission a étudié l'impact des APC placées sur la plage horaire des TAP. Deux groupes scolaires sont concernés, Cousance et le RPI Augisey/Saint Laurent la Roche. . Un travail avec les enseignants est prévu dès janvier pour trouver ensemble la meilleure solution pour les enfants. Rappelons que l'expérimentation des bus à 16h30 est valable 1 an. Pour l'instant, application du règlement intérieur des TAP tel qu'il est, TAP payant sur toute la période.
- **Nouvelles activités** : cantine/garderie le mercredi sur le RPI : le service demandé en septembre et mis en place par les accueils de loisirs connaît un taux de fréquentation trop faible (2 enfants) et va devoir fermer.
- **Information coopératives scolaires** : La coopérative scolaire prend en charge les activités pédagogiques. Certaines d'entre elles ne peuvent plus (par la loi) être réglées par la coopérative. Les sorties « piscine » en font partie, depuis un an la collectivité paye les factures directement et réduit d'autant le montant de la subvention versée à la coopérative à l'école concernée (24 € par enfant par an). 88 % des collectivités ont répondu favorablement à cette modification. Désormais les sorties ski sont exclues, sauf en sorties ponctuelles ou séjours. Se pose également la question d'exclure les sorties en dehors des heures scolaires. Ainsi que les voyages scolaires.
- **Convention SICOPAL** : convention pour la livraison des repas pour l'année 2015. Le coût annuel est de 12 500 € (référence 2014)

***Il est demandé au conseil d'autoriser le Président à signer la convention 2015***

Daniel BLANCHON regrette l'abandon de la gestion de l'accueil de loisirs par l'association « les petits futés ». Il est persuadé que l'association aurait pu assurer une gestion sereine de toutes ces nouveautés.

**Affaires économiques : Rapporteur Christian BRETIN**

- **Projet de rencontre de l'ensemble des professionnels du territoire (entreprises, artisans, commerçants, professions libérales)** : Un projet de rencontres est prévu vers les professionnels de notre territoire.

Il concernera les entreprises, les artisans les commerçants et les professions libérales.

Ces rencontres se feront à l'initiative du vice- président qui se proposera d'échanger sur le lieu d'activité des professionnels concernés. Le but de ces moments d'échange sera d'écouter et de questionner, afin de mesurer et appréhender les attentes et les besoins des personnes concernées

Les éléments ainsi obtenus constitueront un potentiel de connaissances qui seront de nature à guider et orienter les approches de notre CCSR vers ces professionnels, dont le vice -président a tenu à rappeler l'importance qu'il convient d'attacher à ce segment de marché par le poids qu'il représente tant en nombres d'une part et en potentiel économique d'autre part.

Concrètement les entretiens se dérouleront à hauteur d'une demi-journée par semaine lors du 1er trimestre, et l'objectif sera de rencontrer un panel de 50 professionnels environ équitablement répartis sur notre territoire en terme de métiers et de géographie.

- **Projet de mise en place d'une union commerciale sur le territoire** : à l'instar de celle récemment mise en place sur la commune de Cousance, le Vice-président va tenter d'œuvrer afin d'étendre l'union commerciale à l'échelle de la communauté de communes. Paul GUITON demande également la réunion de la commission pour débattre de ces points.

### Voirie, gendarmerie : Rapporteur Jean FRANCHI

- **Réception des travaux 2014 :**

Réception organisée vendredi 12 décembre dernier, les communes avaient été sollicitées pour transmettre leurs remarques. Des réserves pour la commune de Cousance puisque l'entreprise n'a pas prévenu la communauté de communes du démarrage des travaux concernant la police de l'eau et sur la communes de Vincelles pour un tassement constaté après travaux. Pour la PAT (Point à Temps) des réserves ont été faites sur les communes de Chevreaux et Saint Laurent la Roche.

En début d'année, un bilan par commune de travaux 2014 sera effectué et les propositions des communes seront demandées pour estimer les travaux 2015 et notamment le PAT.

La prochaine commission abordera le courrier du conseil général concernant les propositions de transferts de voirie.

- **Marché de voirie 2015/2017 : Rapport d'analyse des 5 offres**

#### CRITERE N° 1 : LE PRIX

LA NOTE est donnée sur 12 (pondération 60%)

	PIQUAND TP	SJE	EIFFAGE TP	GENUCHOT ROUTIERE/EUROVIA	SAS JC BONNEFOY
Montant H.T. annoncé à l'ouverture des	410 996.00	297 046.00	309 257.00	391 404.90	317 154.60
Montant Hors Taxes après vérification	410 996.00	297 046.00	309 257.00	391 404.90	317 154.60
Note attribuée	8.67	12.00	11.53	9.11	11.24

Toutes les notes données sont calculées avec la formule suivante : 12 x (Valeur Mini / Valeur évaluée)

#### CRITERE N° 2 : LA VALEUR TECHNIQUE

LA NOTE est donnée sur 8 (pondération 40%)

	PIQUAND TP	SJE	EIFFAGE TP	GENUCHOT ROUTIERE/EUROVIA	SAS JC BONNEFOY
Notice technique	37.50	40.00	37.50	31.25	37.50
Total obtenu	7.50	8.00	7.50	6.25	7.50

sous détail de la note technique

	PIQUAND TP	SJE	EIFFAGE TP	GENUCHOT ROUTIERE/EUROVIA	SAS JC BONNEFOY
Moyens mis en œuvre pour l'exécution du chantier/5	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00
Formule d'enrobé/10	7.50	10.00	10.00	7.50	10.00
Fréquence des essais de compactage sur les enrobés et le contrôle des formules en centrale /5	5.00	5.00	5.00	3.75	2.50
Mesures de signalisation du chantier /10	10.00	10.00	7.50	5.00	10.00
délai d'intervention après émission des bons de commandes /10	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
Total obtenu	37.50	40.00	37.50	31.25	37.50

Pour le critère technique : NOTICE TECHNIQUE ( pondération : 40.00 % )

Toutes les notes données sont calculées avec la formule suivante : 8 x (Valeur évaluée / Valeur maxi)

La note attribuée à l'entreprise est obtenue en analysant les informations fournies dans le mémoire technique

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOTES ATTRIBUEES				
Les offres sont classées dans l'ordre d'arrivée				
DESIGNATION DES ENTREPRISES	MONTANT H.T. APRES VERIFICATION	CRITERES DE CHOIX		
		N° 1 sur 12 pts	N° 2 sur 8 pts	NOTE sur 20
PIQUAND TP		8.67	7.50	16.17
SJE		12.00	8.00	20.00
EIFFAGE TP		11.53	7.50	19.03
GENUCHOT ROUTIERE EUROVIA		9.11	6.25	15.36
SAS JC BONEFOY		11.24	7.50	18.74
Lors de la vérification, aucune erreur a été décelée sur les offres				
<b>PROPOSITION DE L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE</b>				
Observations : L'offre est conforme au cahier des charges.				
L'ensemble des prix proposé est cohérent.				
		MONTANT DE L'OFFRE H.T.		297 046.00
		TVA 20%		59 409.20
		MONTANT DE L'OFFRE T.T.C.		356 455.20

***Le conseil communautaire valider le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise SJE.***

Bernard BROISSIAT demande que les communes rencontrent l'entreprise avant démarrage pour s'entendre sur les conditions de mise en œuvre des travaux.

#### **Affaires sociales, associations, habitat et cadre de vie : Rapporteur Valérie FATON**

- **Pôle d'Accueil et de Services, budget prévisionnel et renouvellement de la convention de gestion et de développement pour l'année 2015, fixation du montant de la subvention 2015 :**  
*SORTIE DE Valérie PIDOUX, Présidente de l'association*

Le Pôle d'accueil et de services a rendu son rapport d'activité pour l'année 2014 lors du dernier comité de pilotage.

Compte-tenu de la mise à disposition d'un des salariés de l'association à l'office de tourisme de pôle pour 350 heures (environ 5 000€) et du contexte de réductions budgétaires actuel il est proposé d'allouer une subvention de 27 400 €, contre 37 400 € en 2014. Il est à noter :

- o Que la CC renouvellera la demande de RSP, relais service public qui permettra de leur verser 10 000 € supplémentaires.
- o Que la subvention 2014 de 37 400 € était calculée sans RSP alors qu'il a été versé pour 12 000 € et non déduit de la subvention
- o Que de la même manière, en 2014 l'office de tourisme va verser le montant correspondant à la mise à disposition du salarié et ce montant n'a pas été déduit de la subvention.

En période de DLA (diagnostic local d'accompagnement) de l'association, le Président souhaite que l'association se recentre sur ses actions et rende le service attendu par la communauté de communes. Il voudrait qu'elle anime le territoire, qu'elle mette en place un réseau et qu'elle trouve de nouvelles ressources. Il tire une sonnette d'alarme sur la gestion des fonds publics.

***Le conseil communautaire à la majorité (6 abstentions) la autorise le Président à verser une subvention de 27 400 € à l'association pour la gestion du P.A.S.***

De plus la commission a travaillé sur la définition des actions du pôle d'accueil et de services et propose de compléter les objectifs déjà inscrits. Il ne s'agit pas d'actions nouvelles demandés mais d'avantage de précisions sur les attentes de la commission.

La commission propose de conserver les missions actuelles :

- ✓ Faire émerger les besoins de la population et y apporter une réponse par le travail en réseau avec les partenaires.

- ✓ Accueillir, informer, orienter les personnes résidant sur le territoire sur tout type de demandes.
- ✓ Accompagner ces personnes dans leurs démarches jusqu'au résultat
- ✓ Orienter ces personnes vers des partenaires susceptibles d'apporter une réponse
- ✓ Accompagner les personnes dans leurs démarches jusqu'au résultat
- ✓ Assurer le relai auprès d'intervenants ou organismes, construire un réseau de partenaires
- ✓ Animer un lieu ressources multimédia
- ✓ Animer le point info logement afin d'en faire un véritable observatoire de l'habitat sur le Sud Revermont
- ✓ Aider les associations et les organismes professionnels dans leurs activités

De compléter :

- ✓ Par une démarche pro active, faire émerger les besoins de la population et y apporter une réponse par le travail en réseau avec les partenaires.

Et d'y ajouter :

- ✓ Assurer une communication pratique des actions, ainsi que la communication et le lien avec les communes
- ✓ Diffuser les informations touristiques
- ✓ Mettre en place des animations et de l'accompagnement multimédia
- ✓ Développer la fréquentation du P.A.S.
- ✓ Mettre en place des indicateurs d'activités et de suivi

***Le conseil communautaire autorise à l'unanimité les compléments d'objectifs à la convention et autorise le Président à signer les pièces afférentes.***

- **Subvention association « les chœurs du Bon Pays »** : l'association demande une subvention pour l'organisation d'un concert à Cousance. La commission est favorable au versement de la subvention d'un montant de 400 €.

***Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à verser la subvention demandée.***

La commission demandera à l'association à organiser au moins deux concerts sur le territoire.

- **Projet accueil de jour à Bian** : ce dossier était conditionné par le projet d'agrandissement de Bian et ce projet est annulé. La communauté de communes ne peut que regretter l'abandon de ce projet. A noter que ce dossier n'est pas de compétence communautaire, il était prévu de verser une subvention d'équipement à Bian du montant de l'accueil de jour.

<b>Agriculture, environnement, aménagement de l'espace et sport : Rapporteur Christian BUCHOT</b>
---

- **Aménagement du territoire** : réunion en semaine dernière avec la DDT (conviés maires des communes et membres de la commission)  
Le premier travail est d'écrire le schéma de mutualisation (obligatoire au 31 mars 2015). Un groupe de travail composé des maires aura lieu en janvier. Un questionnaire sera joint à la convocation pour avancer très vite dans ce travail.  
Le second travail serait la rédaction d'un projet de territoire, traitant de la question du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) obligatoire en 2017.  
Le Président souligne l'importance des financements européens et régionaux à venir dans cette démarche. Ainsi que de l'impact du changement des limites de notre territoire.

Pour information le PETR prévoit une réunion de présentation en début d'année 2015.

- **Questions diverses**

Vœux du Président le jeudi 15 janvier 2015 à BEAUFORT